



Mairie
Oye-Plage
62215

Arrêté n° 2024/05

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Arrêté portant commissionnement d'un agent en matière d'infraction à l'Urbanisme.

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants;
- Vu l'article R.610-5 du Code pénal;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;
- Vu les articles L.480-1 et suivants et R.610-1 et suivants du Code de l'urbanisme;
- Vu la demande de prestation de serment de Monsieur Guillaume DANJOU, Policier Municipal en résidence administrative à la ville d'Oye-Plage, en date du quatorze septembre deux mil-vingt-deux, près le Tribunal judiciaire de LILLE;
- Considérant que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme.

ARRÊTE

ARTICLE 1er:

Monsieur Guillaume DANJOU est désigné pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles L.480-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Il devra être porteur du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à l'intéressé.

Ampliation du présent acte est transmise à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
- Monsieur le Président près le Tribunal Judiciaire de SAINT-OMER.
- Monsieur le commandant de la brigade territorial de proximité d'OYE-PLAGE.

Fait à OYE-PLAGE, le 29 août 2024

Olivier MAJEWICZ



Maire d'OYE-PLAGE

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué, *Françoise HOT*

Notification faite est à Monsieur Guillaume DANJOU à Oye-Plage, le ____ / ____ / ____

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Commune ci-dessus désignée.

Adresse postale : 87 Place de l'Union européenne -
Bureau : Espace Françoise Dolto 17 Impasse de la Procession
62215 Oye-Plage. Tel : 03.21.34.69.32
Adresse électronique : police.municipale@oye-plage.fr